

Divers



Vous désirez devenir propriétaire d'un bien ?
 Vous n'avez pas les fonds nécessaires pour financer
 les frais de notaire ou les travaux ?
 Vous souhaitez emprunter à taux fixe ?

Nous vous proposons l'ACCESPACK : Un prêt hypothécaire à taux réduits

Modalités et avantages :

- ⇒ Montant maximum de l'emprunt : 205.000,00 € assurance solde restant dû comprise
- ⇒ Taux fixe déterminé en fonction des revenus imposables globalement du ménage (voir grille des taux au 01/01/2016)
- ⇒ Prêt avec une quotité à plus de 100% : possibilité d'emprunter les frais de notaire, d'architecte, etc
- ⇒ Durée du prêt de 10 à 30 ans
- ⇒ Honoraires de notaire réduits de moitié pour les frais d'acte de prêt, réduction des droits d'enregistrement à 5% si le revenu cadastral est inférieur à 745 € pour les frais d'acte d'achat
- ⇒ Déduction fiscale
- ⇒ D'autres avantages octroyés par la Région wallonne peuvent être cumulés, par exemple, l'assurance gratuite contre la perte de revenus.

Catégories	Tarif	Revenus imposables globalement	Taux fixe en vigueur
C1	T1	0 à 15.600,00 €	2%
	T2	15.600,01 € à 18.700,00	2,30%
	T3	18.700,01 € à 21.900,00 €	2,60%
C2	T4	21.900,01 € à 25.500,00 €	2,90%
	T5	25.500,01 € à 31.100,00 e	3,20%
C3	T6	31.100,01 € à 41.100,00 €	3,40%
C4	T7	41.100,01 € à 51.300,00 €	3,50%

* Les revenus imposables globalement pris en compte sont ceux du ménage diminués de 5.000 € par personne à charge.



Vous désirez effectuer des travaux de rénovation et/ou économiseurs d'énergie ?
 Mais vous n'avez pas les fonds propres pour les financer ?



Nous vous proposons le RENOPACK ou l'ECOPACK
 Deux prêts à tempérament au Taux Annuel Effectif Global (TAEG) de 0% :
 d'un montant de 1.000,00 € à 30.000,00 € remboursable en 15 ans maximum avec préfinancement des primes pour les travaux repris ci-dessous

Pour le RENOPACK :

- ⇒ Installation électrique
- ⇒ Remplacement des châssis et/ou du vitrage
- ⇒ Remplacement du toit
- ⇒ Appropriation de la charpente
- ⇒ Remplacement des corniches et descentes d'eau pluviale
- ⇒ Assèchement des murs
- ⇒ Renforcement ou démolition/reconstruction des murs
- ⇒ Elimination de la mэрule ou du radon
- ⇒ Remplacement des supports des aires de circulation (sols)

Pour l'ECOPACK :

- ⇒ Isolation du toit, des murs, des sols
- ⇒ Installation d'une chaudière à condensation au gaz naturel, d'une chaudière biomasse
- ⇒ Installation d'une pompe à chaleur (pour l'eau chaude sanitaire et/ou le chauffage)
- ⇒ Installation d'un chauffe-eau solaire
- ⇒ Réalisation d'un audit énergétique
- ⇒ Installation d'une chaudière à condensation au mazout (sans prime)
- ⇒ Fermeture d'un volume protégé (sans prime)
- ⇒ Placement d'un poêle à pellets (sans prime et également pour les locataires)

LA TERRIENNE DU LUXEMBOURG SCRL

Rue Porte Haute 21 à 6900 MARCHÉ-EN-FAMENNE - www.terrieneduluxembourg.be
 084/32.21.02